

Assemblée Générale ordinaire Gignac - 03/09/2023 Procès-verbal

L'Assemblée Générale ordinaire a été convoquée le 11/08/2023 par Emmanuelle Ranchoup, présidente, qui ouvre la séance à 15h30 et fait office de secrétaire de séance.

Après émargement des clubs présents ou représentés, le quorum est annoncé comme atteint (= au moins la moitié plus une des voix dont disposent ses membres est présente ou représentée), l'Assemblée peut valablement délibérer.

→ Clubs présents ou représentés (24 clubs totalisant 38 voix en tout) : Judo Club du Gard, Aïkido Club Saint Privaden, Académie Nîmoise de Self Défense (Aïkido et Systema), Syu Do Kan, Familles Rurales de Milhau, Aïkido Les Collières (repr.), Aïkido Club Villeneuvois, Aïkido Club Clermontois, Kimusubi Aïkido Gignac, Aïkido Club de Caux, Aïkido Ryu Torii Bédaricien, MUC Aïkido, Aïkido Lodévois, Centre Régional d'Aïkido (repr.), Lou Recantou de Paulhan, Club Aïkido Vendarguais, Aïkido Sauvianais (repr.), Foyer Rural du Pouget, Hikari, Aïki-Tanren Montpellier, Minami Aïkido 34, Aïkido Club de Montarnaud, Aïkido Roussillon (repr.).

→ Clubs absents (18 clubs totalisant 14 voix en tout) : Aïkido Club Shin No Bu Wa, ASPTT Carcassonne, Association Culturelle, Soleil Rouge Aïkido Club, Club Aïkido Lasallois, Foyer Socio-Educatif de Tresques, Kimono 1, Aïkidojo Salindrois, Aïkidojo Fonsois, Aïkikai en Cévennes, Aïkikai de Juvignac, Ecole d'Arts Martiaux Néziguan, Cercle Aïkido Montpelliérain, Aïkiciam, Bushido Dojo, Systema RMA 34, Aïki Limoux (Systema).



I. ADOPTION DU PV DE L'AG DU 17/09/2022

Emmanuelle demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire et de qui s'est tenue à Nîmes le 17/09/2022.

Aucune remarque ou objection n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale est mis aux votes.

⇒ **Adopté à la majorité (2 abstentions représentant 4 voix)**

II. RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Emmanuelle reprend le texte de son rapport moral qui a été envoyé avec les documents de l'Assemblée Générale, soulignant que la saison passée s'est déroulée dans des conditions favorables, tant au niveau des licences, de la fréquentation, des activités et de la situation financière.

Elle souligne que les licences sont remontées à 1 005, ce qui est une vraie satisfaction, d'autant plus que cela s'accompagne d'une bien meilleure fréquentation des stages que la saison passée.

La progression a été très satisfaisante également (grades, formation), et il est rappelé que le CID soutient la formation diplômante.

Le rapport est repris sur le détail des activités, de la forte et satisfaisante proportion de femmes (même si on manque de gradées et d'enseignantes) et notamment chez les jeunes licenciées.

Les remerciements d'usage sont adressés à l'ensemble des responsables de clubs présents ainsi qu'à tous les membres actifs du CID.

La question du rappel des tarifs des stages est posée (cf. tableau sur la partie ad hoc)

Aucune autre remarque particulière sur le rapport n'est formulée.

III. RAPPORT D'ACTIVITES 2022/2023 PAR L'ACT

Serge détaille son rapport, envoyé également avec les documents de l'Assemblée Générale, soulignant en particulier :

- les chiffres principaux présents dans son rapport (cf. rapport dans les documents envoyés pour l'Assemblée Générale) ;
- les orientations prises par la Commission Technique qui s'est réunie fin juin 2022 et début septembre 2023 ;
- les grandes lignes du calendrier qui sera présenté en détail un peu plus tard dans la réunion ;
- les initiatives et choix techniques de la saison ;
- le programme des écoles des cadres et préparations grades.

Pour les gens intéressés par le BIFA, il faut se faire connaître auprès de lui le plus rapidement possible, la formation étant intégrée dans les écoles de cadres avec des temps réservés lorsqu'il y a des candidats.

Il indique avoir beaucoup travaillé cette saison avec Hervé, qu'il remercie.

Il synthétise ensuite les retours des différentes commissions qui ont fait leur retour sur la saison lors de la Commission Technique du matin.

Il donne ensuite la parole à César Cipolla, nouvellement arrivé dans la région, qui se présente et qui informe sur la section Seniors qu'il vient d'ouvrir dans les Pyrénées-Orientales, soulignant à quel point il s'agit de personnes motivées qui inspirent une vraie motivation pour leur dispenser un enseignement.

Aucune remarque particulière n'est faite sur le rapport de l'ACT, vivement remercié par les présents.

IV. RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

Jean-Claude prend la parole pour présenter son rapport financier (se reporter au document envoyé avec la convocation).

Au 31/08/2023 (date de clôture des comptes – les documents envoyés comportant une date d'arrêt des comptes courant de l'été), la situation est la suivante :

- solde du compte courant : 691.44 € ;
- solde du livret : 21 942.69 € ;
- solde de la caisse : 0 €.

Soit un total de 24 624.12 €, incluant un solde positif de la saison de 1 784.73 €.

Jean-Claude rappelle que quasiment tous les clubs se sont acquittés de la cotisation au CID.

Jean-Claude présente aussi rapidement les postes principaux des recettes (cotisations et ristournes) et dépenses

(assurance, banque et quelques pots).

Guillaume Generoso présente alors le projet de diffusion de spots radios qu'ils ont pour leur club Minami Aïkido 34, qui fonctionne bien, et indique avoir contacté France Bleu pour une diffusion plus large (environ 2 500 € HT), ce qui pourrait intéresser le CID.

Un encart Midi Libre est aussi envisageable, pour 900 € (voire moins, vers 500 €, en cas de « restes promotionnels »).

Après quelques discussions, il est convenu que le principe est intéressant et qu'il peut être puisé dans les réserves pour avoir un budget communication, en réfléchissant à faire cela ensemble avec la FFAAA, pour partager les coûts d'une part, et pour promouvoir l'aïkido de manière générale, les futurs pratiquants recherchant ensuite un club proche de chez eux.

Etant donné que la saison est déjà un peu entamée, cela sera mis en œuvre à la rentrée 2024-2025 (d'où pas de nécessité de modifier le budget prévisionnel ci-après), avec un budget maximum de 2 000 à 2 500 € HT.

Le rapport et le compte de résultat sont mis aux votes.

⇒ **Approuvés à l'unanimité : quitus est donné au trésorier.**

V. ADOPTION DU REGLEMENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DU COMITE INTERDEPARTEMENTAL

Serge Cruz (ACT) présente le règlement de la Commission Technique modifié (le texte principal ayant été approuvé lors de l'Assemblée Générale de 2022), rappelant :

- d'une part, les conditions pour en être membres (être 4^e dan, titulaire d'un diplôme d'enseignement, et avoir renvoyé la fiche d'inscription – jointe audit règlement à l'ACT et à la Présidente) ;
- d'autre part, les conditions pour animer des stages sur la saison N (notamment avoir suivi au moins 3 stages animés par des CEN, peu importe où, sur la saison N-1).

Concernant les examinateurs, la règle n'est pas posée par le CID, mais par la Fédération (et intégrée en conséquence dans notre CID, avec l'adaptation pour les intervenants des stages préparations grades) :

- Serge rappelle que la liste des examinateurs va être revue par la Fédération, en tenant compte du fait qu'un stage examinateur est obligatoire tous les deux ans (à suivre en entier) [le prochain est le dernier WE de mars 2024 au Beausset (Var) se faire connaître pour organiser du covoiturage] ; les listes seront ensuite mises à jour par le CEN intervenant et la CSDGE in fine ;
- il précise ensuite que seront choisis pour être examinateurs (et animateurs des sessions de préparation aux passages de grades, par cohérence), les personnes qui sont sur cette liste.

L'explication réside non pas dans la contrainte ou la volonté de réglementer à tout prix, mais bien dans l'idée de la transmission qui doit présider dans notre activité, et de cohérence entre les intervenants (fédéraux et locaux).

⇒ **Approuvé à la majorité (1 abstention).**

VI. ACTIVITES DU CID : CALENDRIER 2023-2024

Serge indique que le calendrier a été préparé lors de la Commission Technique de Nîmes du 17 juin 2023, puis confirmé par la Commission Technique qui s'est tenue ce jour, le matin même.

Il présente une synthèse de ce que les commissions ont fait remonter lors de la réunion du matin, ainsi que le contenu global des préparations grades et écoles des cadres, défini par la CT.

Au sujet des enfants, il a de nouveau été indiqué qu'il convenait de pouvoir faire le lien avec l'ensemble des commissions (voir de l'aspect self-défense) pour développer l'aïkido auprès de ce public.

Pour rappel concernant l'élaboration du calendrier, Serge a fait un sondage auprès des membres de la Commission Technique pour les intervenants, puis auprès des clubs pour savoir qui était volontaire pour accueillir quels stages.

Avec Hervé, ils ont ensuite travaillé sur les localisations opportunes selon les stages et desiderata exprimés ; les clubs sont invités à confirmer, et à faire valider les journées d'occupation auprès des structures propriétaires des dojos.

Les CEN invités sont donc cette saison Gabriel Féménias, Claude Pellerin (en coorganisation avec Gignac), Henri Avril, Xavier Boucher, Béatrice Barrère, Robert Dalessandro, Didier Allouis, Robert Le Vourc'h, Gilbert Milliat, Michel Prouvèze.

Cela fait 10 CEN invités (en plus de ceux envoyés par la Fédération sur la Ligue Occitanie).

La saison prochaine, ce nombre sera considérablement diminué, afin de valoriser l'animation par des membres de la Commission Technique locale, étant donné que nous avons depuis quelques temps un nombre suffisants de 4^e, 5^e et 6^e dan en mesure d'animer des stages pour tous, des stages spécifiques ou des formations.

Le projet de calendrier reprend les grandes lignes des actions classiques du CID.

Pour les stages des commissions, il est rappelé que ce sont aux commissions (Enfants, Seniors, Handicap, Féminine) de faire leurs propositions avant fin mai de la saison N pour la saison N+1 (membres de la Commission Technique pour animer ou CEN) auprès de l'ACT (pour la partie technique) et de la présidente (pour la partie budget).

Aucune question n'intervenant, le projet est mis aux votes.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

VII. MONTANT DE LA COTISATION DU CID

Emmanuelle indique que le Comité Directeur fait la proposition de fixer le montant de la cotisation du CID à 30 €.

La question est posée sur ce principe et aucune remarque ou question n'est formulée.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

VIII. MONTANT DES ENTREES DE STAGES

Emmanuelle propose que les stages restent sur les mêmes tarifs que l'an passé.

⇒ **Adopté à la majorité (1 abstention représentant 2 voix, au sujet de la gratuité uniquement).**

Pour la saison, les tarifs appliqués seront en conséquence les suivants :

Stage fédéral	Stage pour tous avec les CEN missionnés	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit pour les détenteurs de la carte enseignant / dirigeant licenciés dans le CID, pour les détenteurs d'une carte étudiants de l'année scolaire en cours, et pour les mineurs • 10 € ½ journée • 15 € journée • 20 € 1 journée et 1/2
	Stage préparation 3 ^e / 4 ^e dan	
	Stage enseignement enfants avec un CEN missionné	
	Stage enseignant / examinateur avec 2 CEN missionnés	
Stage Comité Interdépartemental	Avec un CEN invité par le CID	<p>Payant pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 € ½ journée • 15 € journée
	Avec des membres de la Commission Techniques (stages pour tous, stages préparation grades...) sauf ceux-ci-dessous	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit pour les détenteurs de la carte enseignant / dirigeant licenciés dans le CID, pour les détenteurs d'une carte étudiants de l'année 10 € ½ journée • 15 € journée
	Stages pour tous organisés par la commission Handicap, stages BIFA et stages particuliers, sur décision du bureau	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit

IX. ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

Le budget prévisionnel est présenté : il reprend de la plus proche manière les montants de recettes et de dépenses que nous avons eus sur les saisons avant COVID, en tenant compte des activités prévisionnelles inscrites au calendrier.

Aucune question n'étant posé sur le projet, celui-ci est mis aux votes.

⇒ **Adopté à l'unanimité.**

X. QUESTIONS DIVERSES

X.1. Stage de préparation 3^e et 4^e dan

Alexandre Gesp demande si un stage préparation 3^e et 4^e dan aura lieu en Languedoc comme la saison dernière.

Emmanuelle indique que non, ces stages (fédéraux) « tournant » sur la France au rythme de 6 stages par an, les régions sont concernées à tour de rôle.

X.2. Japan Matsuri à Montpellier les 21 et 22 octobre 2023

Jacques Lecomte rappelle que l'aïkido sera de nouveau représenté sur les deux jours (stands, tatamis dispos, et démonstrations possibles) les 21 et 22 octobre 2023, au Parc Expo de Montpellier. Un espace laïdo sera également présent, à la demande de Jean-Claude.

Emmanuelle a sollicité 100 m² de tatamis qui seront prêtés par Hérault Sports, nous l'espérons.

Il faudra donc, sur ces deux jours des volontaires de tous niveaux pour animer le stand, faire des initiations, participer aux démonstrations : merci de vous faire connaître très rapidement auprès de Jacques Lecomte.

En outre, il sera nécessaire d'avoir quelques personnes le vendredi (horaire à préciser) pour installer les tatamis.

Il convient de rappeler que c'est une très bonne opportunité de se faire connaître, et que la mobilisation de tous serait souhaitable, sachant que des personnes de toute la région seront présentes.

Un flyer commun à tous les clubs est à l'étude pour être imprimé pour ce WE-là, comme l'an dernier.

Maryline Chapuis souligne que la Région organise la Quinzaine du Japon chaque année, et que cela permet aux clubs de pouvoir faire de la promotion également lors de cette période (leur club de Saint Privat des Vieux a pu mettre en place des actions et de la communication à cette occasion, entre autres).

X.3. Problématique administrative

Alexandre Gesp fait état de problématiques administratives avec la Préfecture, il demande s'il est possible d'avoir des modèles de PV d'AG pour savoir exactement quoi mettre.

Emmanuelle lui indique que des modèles pour les organes territoriaux ont été diffusés, elle les lui transmettra avec une adaptation nécessaire pour un club (si d'autres personnes sont intéressées, contacter Emmanuelle).

X.4. Problématique administrative

Nicolas De Araujo informe les présents d'un Keikogi spécial Aïkido a été mis au point et est vendu par Decathlon (commande en ligne uniquement), avec un renouvellement du stock suite à l'épuisement rapide de celui-ci sur la première « volée » mise à la vente.

D'autres équipements spécifiques seraient à l'étude (Tanto, Jo ?).



Personne ne se manifestant sur d'autres points, l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 17h.



La Présidente

Le Trésorier

Emmanuelle RANCHOUP

Jean-Claude SAUNIER